

**Convocation à Assemblée Générale**

En votre qualité de membre d'une association adhérente ou pas à la FAPRAH,  
le Conseil d'Administration de celle-ci a l'honneur de vous inviter à sa

**PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
qui se déroulera au

**RESTAURANT LA PARENTHÈSE**  
**À 700 M DE LA GARE VALENCE TGV (26)**

( ATTENTION : gare de Valence TGV, pas celle de Valence Ville - voir plan ci-après )

**LE SAMEDI 24 OCTOBRE 2015 DE 10H00 À 17H00.**

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral de nos premiers mois d'exercice
- Rapport financier
- Présentation de la stratégie définie par le bureau actuel
- Présentation des solutions PNO, déclarations fiscales, outil informatique de gestion d'association, éviction du syndic, ...
- Présentation de nos avocats
- Recrutement de nouveaux membres actifs au Conseil d'Administration
- Délibérations

A l'occasion de ces délibérations, vous aurez à voter les décisions suivantes :

- Approbation des comptes
- Quitus au Trésorier
- Approbation de la stratégie définie par le bureau
- Election du nouveau bureau
  - Désignation du Président et du Vice-Président
  - Désignation du Trésorier et du Trésorier-adjoint
  - Désignation du Secrétaire et du Secrétaire-adjoint

Cette première assemblée sera l'occasion de nous rencontrer et de faire plus ample connaissance. Nous vous accueillerons à partir de 10h00. La matinée sera consacrée aux échanges libres autour de pogne et café, et vous pourrez échanger avec les membres du Conseil d'Administration actuel sur tout sujet à votre convenance et notamment sur les travaux déjà réalisés et ceux en chantier. Nous espérons que ces rencontres vous convaincront de nous rejoindre et vous aurez la possibilité d'adhérer à notre fédération ce qui vous donnera pouvoir de vote aux délibérations de l'après-midi.

En effet ainsi que prévu par l'article 13 de nos statuts, cette AG est composée des présidents (ou leurs représentants) d'associations ou de conseils syndicaux à jour de leurs cotisations. Rien n'interdit que d'autres personnes, membres desdites associations ou invitées par le Conseil d'Administration, participent aux débats mais seuls les présidents susnommés peuvent prendre part aux votes ou s'y faire représenter **à raison d'une voix par association**.

C'est pourquoi vous trouverez ci-joint un **mandat à nous retourner**, si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Par ailleurs et selon l'article 5 de nos statuts, peuvent être membres de notre fédération les représentants élus des associations adhérentes à la FAPRAH. Cependant le bureau de la FAPRAH peut accueillir en son sein des personnes supplémentaires reconnues pour leurs compétences. Aussi nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire part de la tenue de cette assemblée aux membres de votre association à qui vous reconnaissez des compétences particulières susceptibles de nous intéresser en les invitant à vouloir bien faire acte de candidature.

#### **La tâche est immense et toutes les bonnes volontés sont bienvenues !**

Les membres du bureau provisoire étant à renouveler, vous pouvez faire **acte de candidature** à chacun des six postes à pourvoir, sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Pour cela veuillez nous en informer si possible par retour de mail et ce jusqu'au jour de l'Assemblée Générale.

Notre fédération est toute jeune et ses finances limitées. C'est pourquoi **une participation de 20 €** sera demandée à chaque participant. Elle couvre le repas de midi et les frais de réservation de la salle.

**Des covoiturages sont possibles à partir de Toulouse et de Lyon. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous renseigner.**

Afin de nous permettre d'organiser dans les meilleures conditions possibles cette Assemblée Générale, vous voudrez bien confirmer, dans les meilleurs délais, votre présence ou le nom de la personne qui vous représentera en nous retournant le bulletin de participation joint accompagné, si vous souhaitez participer l'après-midi, d'un chèque de 20 € par personne, libellé à l'ordre de la FAPRAH et adressé à son Trésorier :

**FAPRAH  
Chez M. Paul-Marc FOUILLOUX  
7 allée des AGATES  
86440 MIGNE-AUXANCES**

Les chèques ne seront encaissés qu'après la tenue de l'Assemblée Générale.

**Au plaisir de vous rencontrer prochainement.  
Le bureau de la FAPRAH.**